

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL

Du 25 Juin 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 8

Convocation: 22/06/2016

L'an deux mille seize le vingt-cinq juin à 11h00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

AVENANT ENTREPRISE FLAMANT POUR MACONNERIE DE LA FUTURE MAIRIE.

Mr Joël POLLET a proposé de mettre à disposition une remorque afin de procéder à l'évacuation des gravats de l'ancienne dalle béton et des fondations.

En compensation, de l'évacuation des gravats l'entreprise de maçonnerie propose de prendre en charge sans plus-value :

- Fourniture et pose de deux regards 30x30 en béton, ainsi que le passage de PVC diamètre 100 dans le dallage, pour un montant de 250 €
 - Terrassement à la pelle mécanique de la rampe PMR, pour un montant de 491 €
 - Caniveau piéton de 1,00 de longueur y compris le raccordement, pour un montant de 451 €
- Soit une compensation d'une valeur de 1192 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette compensation.

De plus,

Un avenant au devis prévoit la pose d'appui de fenêtre en brique pour un montant de 251.63 €

Et un avenant prévoit la modification du pilier de portail en brique pour un montant de 392,00 €

Le conseil municipal approuve l'avenant pour l'installation d'appui de fenêtre en brique, sur l'ensemble des fenêtres pour un montant de 251.63 €

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des fêtes et infos, a sélectionné deux spectacles proposés par la CCPP.

A savoir :

- « Crocus et Fracas » le 10 Novembre 2016 pour l'école et la Mairie (public)
- « Si c'est comme ça » le 23 Mai 2017 pour l'école et la Mairie (public)

Séance levée à 11h55